



DELIBERATION n° 21 - 2019

En date du 11 Avril 2019

Portant sur le Vote du Budget « Annexe » 2019

Le Conseil Municipal de la commune de Saint-Just-le-Martel s'est réuni en Mairie le 11 Avril 2019 à 20H15 sur convocation, en date du 5 Avril 2019, sous la présidence du Maire, M. Joël GARESTIER, Mme Patricia DUVAL étant désignée secrétaire de séance.

Sont présents : M. GARESTIER Joël, Maire de Saint Just le Martel,
M. HENRY Philippe, Mmes MANDET Mauricette, JANICOT Marie-Claude, AUPETIT BERTHELEMOT Christelle,
M. GARCIA Jean-Luc, Adjoints,
MM. MOUNIER Claude, PAYRAT Patrice, GLANDUS Bernard, MORELON Alain, Mmes CARRILLO Martine, DE PAIVA Régine, M. PEAUDECERF Sébastien, Mmes TOUCAS Hélène, LACORRE Séverine, DUVAL Patricia, M. GAILLARD André, Mme THIBAUT-GUILLON Claude, M. SIMON Patrick, Conseillers Municipaux,

Absents ayant donné procuration : Mme SANCHEZ Marie-Hélène ayant donné procuration à M. HENRY Philippe, Mme BASSALER Virginie ayant donné procuration à Mme MANDET Mauricette, Mr PAGE Stéphane ayant donné procuration à M. GAILLARD André,

Absents excusés : M. VERGER Manuel

Suite à la mise en place du budget annexe, le budget annexe 2019 sera équilibré comme suit :

- **En section de Fonctionnement : à hauteur de 76 352.18 €**
- **En section d'Investissement : à hauteur de 652 163.08 €.**
- Vu la fiche de notations des dotations forfaitaires de l'Etat,
- Vu la notification des bases fiscales,
- Vu les données synthétiques présentées par Monsieur le Maire,
- Vu la présentation du Budget primitif à l'ensemble du Conseil Municipal.

Mr le Maire propose de soumettre au vote le budget par section.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, adopte la Section Fonctionnement du Budget Primitif « Annexe » 2019 qui s'équilibre en dépenses et en en recettes comme suit :

Section de Fonctionnement

Nombre de membres en exercice	23
Nombre de membres présents	19
Nombre de suffrages exprimés	22
Votes pour	22
Vote contre	0
Abstentions	0

PRESENTATION PAR CHAPITRES	DEPENSES	RECETTES
Charges à caractère général	30 500.00	
Charges de personnel		
Charges financières	5 000.00	
Charges exceptionnelles		
Virement à la section d'investissement	40 852.18	
Ventes, Produits fabriqués, prestations		38 000.00
Produits financiers		
Produits exceptionnels		
Résultat reporté 002 RF		38 352.18
TOTAL DES DEPENSES ET RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	76 352.18	76 352.18

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, adopte la Section d'Investissement du Budget Primitif « Annexe » 2019 qui s'équilibre en dépenses et en en recettes comme suit :

Section d'Investissement

Nombre de membres en exercice	23
Nombre de membres présents	19
Nombre de suffrages exprimés	22
Votes pour	22
Vote contre	0
Abstentions	0

PRESENTATION PAR CHAPITRES	DEPENSES	RECETTES
Total des dépenses d'équipement	574 852.18	
Total des dépenses financières	31 500.00	
Opérations patrimoniales 041		
Montant des Restes à Réaliser en Dépenses	28 234 32	
Résultat reporté 001		
Total des recettes d'équipement		531 078.90
Total des recettes financières		
Virement de la section de fonctionnement		
Opération d'ordre de transfert entre sections		40 852.18
Opérations patrimoniales 041		
Montant des Restes à Réaliser en Recettes		80 232.00
Résultat Reporté 001 RI	17 576.58	
TOTAL DES DEPENSES ET RECETTES	652 163.08	652 163.08

Fait à Saint-Just-le-Martel

Le 11 Avril 2019

Le Maire,

- Mr le Maire certifie sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte, et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du tribunal administratif de Limoges dans un délai de 2 mois à compter de sa publication et de sa transmission aux services de l'Etat.

Joël GARESTIER

Publié le 11.04.19

Transmis en préfecture le12.04.19

